



## RÉUNION CHSCT 63 DU 12 AVRIL 2022

### DÉCLARATION LIMINAIRE

Monsieur le Président,

Nous commençons notre déclaration liminaire par une pensée pour le peuple ukrainien, victime de l'invasion de son territoire par l'armée russe. Nous soutenons également le peuple russe qui cherche à résister et subit la répression.

Au regard de cette situation de guerre, nos revendications pourraient paraître déplacées. Pourtant nous ne pouvons nous exonérer de parler de la hausse des prix, par exemple celle du carburant et de l'énergie. Il s'agit là d'une préoccupation de nos concitoyens en général, et des travailleurs en particulier qui ne peuvent que constater une perte de leur pouvoir d'achat.

Les salariés du secteur public comme privé, les retraités, les jeunes se sont mobilisés le 17 mars dernier pour réclamer l'augmentation des salaires, des retraites et des minima sociaux. Dans la fonction publique, à l'exception de deux revalorisations de 0,60 % en 2016 et 2017, la valeur du point d'indice est gelée depuis 2010. Ceci n'est pas acceptable, tout comme la poursuite des réformes.

C'est ainsi que le 10 mars, 30 % des douaniers étaient grévistes pour dénoncer le transfert des missions fiscales. Leurs revendications portaient également sur le déperissement de la DGDDI dans plusieurs départements, la perte de niveau de vie, le laboratoire surveillance en Auvergne Rhône-Alpes.

Sur ce dernier point, nous nous étonnons qu'il soit inscrit à l'ordre du jour de la présente réunion à la demande des représentants du personnel. Il s'agit pourtant d'une expérimentation reposant sur des pratiques innovantes. L'article 57 du décret n°82-453 prévoit la consultation du comité avant toute modification des cadences ou lors de l'introduction de nouvelles technologies.

Toujours sur la douane, la CGT Finances vous avait interpellé, Monsieur le Président, sur la possible évolution à apporter à l'arrêté du 14/11/2018 portant création et organisation générale des CHSCT des ministères économiques et financiers. Les agents du bureau et de la brigade de Saint-Étienne sont effectivement rattachés à la DR de Clermont-Ferrand depuis le 18 janvier dernier. Pouvez-vous nous dire de quel comité relèvent ces agents ? Et de quel comité relèvent les agents du service à compétence nationale Service de l'Origine et du Made In France, rattaché à la direction interrégionale des douanes de Lyon mais implanté géographiquement à Clermont-Ferrand ?

Dimanche dernier a eu lieu le 1<sup>er</sup> tour de l'élection présidentielle ; si l'issue de cette dernière reste incertaine, ce qui est sûr, c'est que l'avenir du service public paraît bien compromis.

La crise sanitaire n'explique pas tout, et ne peut servir d'alibi systématique aux pouvoirs publics. Les tensions dans le système hospitalier ne sont que la partie émergée de l'iceberg, les autres services publics sont également maltraités depuis de nombreuses années.

Mais la crise sanitaire est presque déjà du passé ! Comme tout va bien, le masque n'est plus porté, et il n'y a plus de contaminations.

À l'ENFiP, les enseignants sont culpabilisés, lorsque, enfermés avec 20 ou 45 personnes sans masque dans une salle pendant 3 heures, ils tombent malades : ils se voient reprochés de désorganiser l'école !

La situation actuelle est très préoccupante : au-delà de cette problématique Covid, l'hygiène et les conditions de travail sont dégradées : notamment pour ce qui concerne les conditions matérielles d'exécution des missions ce qui entraîne un développement du mal-être au travail.

Le manque de personnel induit des méthodes de travail comme le bi-modal, ayant soi-disant fait l'objet d'une expérimentation, qui induisent une maltraitance tant pour le personnel que pour les stagiaires.

Que va-t-il se passer, lors de la rentrée prochaine lorsque l'ENFiP va devoir accueillir sur l'ensemble de ses établissements 1 000 stagiaires de plus que sa capacité ? Nos conditions de travail vont-elles s'améliorer ?

En ce qui concerne l'INSEE, nous regrettons que le dialogue social national se soit fortement dégradé. Plusieurs dossiers nous autorisent à faire ce constat : une direction qui fait mine de discuter avec les syndicats à propos d'un texte en réalité déjà signé ; une volonté de la direction à faire la promotion des formations en distanciel sans forcément se soucier des aspects pédagogiques, et enfin une confusion sans précédent sur les grilles des C et des B.

À propos de la note d'orientations ministérielles, nous aurions souhaité qu'en complément des orientations légitimes sur le télétravail, d'autres ouvrent des perspectives sur l'amélioration des conditions de vie au bureau. Nombre de nos bâtiments sont, comme beaucoup trop de logements, de véritables passoires thermiques. Aux agents qui réclament un meilleur confort aussi bien lorsqu'une chaudière tombe en panne aux Finances Publiques qu'en épisodes de canicules, et qui se soucient également de l'empreinte carbone de leurs locaux, nos directions ne peuvent pas continuer à nous proposer comme principale solution le télétravail.

La note d'orientations ministérielles fait également référence au nettoyage des locaux qui doit constituer un point d'attention. Il n'y a pas une réunion dans laquelle on ne parle pas de ce sujet ! Comment obtenir du prestataire un nettoyage de qualité, sans remettre en cause le travail du personnel de nettoyage qui doit effectuer une prestation irréalisable au regard du volume horaire qui lui est attribué ?

Monsieur le Président, l'ordre du jour de la présente réunion compte 11 points, nous espérons que les trois heures prévues nous permettront un nécessaire échange sur chaque sujet dans le respect de ce délai.